

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par décision en date du 30 septembre 1999, les actionnaires de la société Econocom Distribution France, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion par voie d'absorption de la société Keydata Scor par la société Econocom Distribution France.

Ainsi, la dissolution et le transfert du patrimoine de la société Keydata Scor à la société Econocom Distribution France ont pris effet au 30 septembre 1999.

La société Keydata Scor est titulaire du marché n° 000 311 N, qui est en cours d'exécution et qui a pour objet l'acquisition de matériels et logiciels informatiques - lot n° 1 : acquisition et extension du parc micros et prestations associées.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à établir un avenant de substitution pour transférer le marché concerné à la société Econocom Distribution France.

L'avenant prendra effet dès sa notification à l'entreprise.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant le 17 janvier 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit avenant ;

Vu la décision des actionnaires de la société Econocom Distribution France en date du 30 septembre 1999 ;

Vu le marché n° 000 311 N passé avec la société Keydata Scor ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve cet avenant.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,